Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 27 Novembre 2015

Début de séance 18h10.
Absents excusés : Jean-Philippe Angelin, Pierre Letacq, Jacky Martinet (procuration à Mr OUDINET).
Présents : 12
Secrétaire de séance : Frédéric Martinet.
Le compte-rendu du précédent conseil du 25/09/2015 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire, José Rico informe le conseil municipal de la démission de Pierre Letacq de son poste d'adjoint (mais reste conseiller municipal) par une lettre en date du 27/10/2015. Dès lors, celui-ci doit en informer le préfet par lettre recommandé avec copie au maire. Le Maire a pris 1 arrêté pour supprimer sa délégation au 30 Novembre 2015.
Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de ne pas maintenir Pierre LETACQ sur ce poste.

Ordre du jour :

1) Comptes-rendus des commissions communales :

Commission Travaux :

Après consultation, L'APAVE a été retenue pour effectuer le contrôle des installations électriques de tous les bâtiments recevant du public (obligatoire 1 fois / an – coût 550€ HT), soit la mairie, l'église, la salle des fêtes et les écoles.
Le compte-rendu de ce contrôle doit parvenir sous peu.

L'entreprise Bugnon doit installer le système d'alarme incendie à déclenchement manuel ainsi que les blocs de secours au niveau des accès suite à décision du CM du 19/06/2015 : intervention prévue pour début 2016.

Les travaux préparatoires au diagnostic assainissement ont été réalisés, et sommes en attente du rapport de SAFEGE afin de lancer les demandes de subventions.

En prévision de cet hiver 2015 / 2016, une réflexion a été menée pour définir un nouveau plan de déneigement de la commune ; soient 3 zones distinctes :
1er secteur qui va du canal EDF ... la maisonnette ... le Bouchet ... Monfort ... le Replat ... la Fabrique ... la Blancherie ... Z.A. ... la route du canal (maison Sacré).
2nd secteur comprenant la Place de la Mairie ... les cours d'école ... l'accès trottoirs vers Aiguebelle ... rue des Jardins.
3ème secteur correspondant au reste du territoire de la commune.

Jusqu'alors le déneigement était assuré par le biais de la Com.Com. , mais ce service n'est pas « à la hauteur de nos attentes … ».

A ce jour, a été retenue une entreprise pour le déneigement du chef-lieu (2nd secteur), et le sel de déneigement utilisé par les employés communaux va être remplacé par un produit de déverglaçage bien plus performant et sans impact sur l'environnement (Utilisation possible en milieu sensible comme les ouvrages d'arts, moins corrosif que le sel, non nocif pour les sols et les plantes).
Il s'agit du Chlorure de calcium qui s'utilise de manière préventive et curative et qui conserve ses caractéristiques jusqu'à une température de -30°C, contrairement au sel de mer qui n'est efficace que jusqu'à -10°C.
Son utilisation est moindre puisque 3 kg de chlorure de calcium suffise à traiter 100m2 contre 25kg de sel de mer…(laisser des consignes aux utilisateurs pour ne pas l'épandre par habitude comme du sel de mer ...)
Concernant le 1er secteur, aucun prestataire n'a encore été retenu : 2 propositions doivent être revues et proposées à nouveau.
En attendant de nouvelles offres, le service proposé par la Com.com perdure sur le 2nd, ainsi que sur le 3ème qui lui restera de toute manière confié.

Après quelques semaines d'hésitations... EDF a enfin installé le raccordement définitif dans le bâtiment communal ainsi que l'éclairage public du lotissement.
Reste quelques travaux en cours concernant les racks et étagères pour le stockage du matériel par l'entreprise Fraisse.
Le déménagement des autres bâtiments pourra s'effectuer dès que possible, et permettre ainsi la mise en vente de 2 bâtiments libérés.

Commission Cohésion Sociale :

Les TAP (temps d'activité périscolaire) sont cette année encore répartis en 3 x 1h00 les Lundis, Mardis et Jeudis (alors que dans les autres communes du canton, elles sont regroupées en une ½ journée …)
Cette année, les activités se déroulent plutôt bien . Tout comme à la cantine avec l'arrivée d'un nouveau four, mais aussi grâce à un encadrement renforcé avec une embauche et la présence de Christelle Pasquale lorsque l'effectif dépasse 46 enfants (au maximum, 58 enfants peuvent être accueillis à la cantine).
Le repas de Noël est fixé au jeudi 17/12.

Commission Développement :

Le nouveau plan départemental des chemins de randonnées n'a retenu qu'un seul des 4 chemins communaux … il s'agit de celui allant de Randens à Montsapey, à la Fontaine aux Loups, passant par le chalet communal.

Concernant le sujet des poubelles / ramassage des ordures ménagères, une proposition des divers emplacements des nouveaux points de collecte a été faire au SIRTOM, en attente de leur retour pour validation.

La Mairie a fait suivre un courrier aux propriétaires des terrains en rives du ruisseau des Moulins afin que ceux-ci coupe le bois, pour faciliter l'accès et permettre le curage.

Commission Accueil / Information :

Récapitulatif sur les activités passées : Fête de la Musique, Apéro-guinguette, Vogue et feu d'artifice, ainsi qu'une émouvante et appréciée cérémonie du 11 Novembre avec une Marseillaise chantée par un groupe d'enfants des écoles.
Enfin, la remise des prix du concours des balcons et maisons fleuris le jeudi 26 Novembre.
Les activités à venir :
Le Noël des enfants des écoles le vendredi 18/12.
Le concert de Noël avec l'Echo de Charbonnières le samedi 19/12.
La réception de fin d'année, le mardi 29/12 et la préparation du journal communal.

2) Compte-rendu des réunions intercommunales :

- Communauté de Communes :
Dans le cadre de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a pour objet de « proposer une nouvelle organisation territoriale de la République en substituant à la clause de compétence générale "des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité" ; c'est-à-dire le transfert de compétence de l'état vers les Communautés de Communes ...
Pour exemple, l'eau et l'assainissement seront un des compétences obligatoire au 1er/01/2020.
Le préfet nous sollicite pour avis concernant la fusion des intercommunalités avec leurs nombres d'élus respectifs, (Porte de Maurienne / 15 – La Chambre / 17 – St Jean de Maurienne / 24 – Vallée de l'Arvan / 8), selon le schéma suivant :
Avis de la Com.Com. le 9/12/2015.
Avis du Conseil Municipal avant le 15/12/2015 (délibération au prochain CM le vendredi 11/12).
Le préfet rendant « sa copie » pour le 31/03/2016.
Les Conseils Municipaux et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) devront prendre une délibération pour avis (date à définir) ; l'ensemble des avis et données seront analysées par la CDCI (Commission Départementale de Coopération intercommunale) afin d'en faire des propositions au Préfet.
L'arrêté préfectoral sera pris au 30/06/2016, pour une mise en place de la nouvelle Communauté de Communes au 1er Janvier 2017.

L'arrêté préfectoral sera pris au 30/06/2016, pour une mise en place de la nouvelle Communauté de Communes au 1er Janvier 2017.

- S.I.A.E.P. :
En juin 2015, le comité syndical du SIAEP a émis un avis favorable pour la demande d'intégration de la commune d'Epierre, dès lors une délibération est prise afin de modifier les statuts du syndicat.

- Divers :
Le code de l'urbanisme (Art.L.331-5) a instauré une taxe d'aménagement pour toutes les constructions dont la surface est > 5m2.
De plus, les communes qui seront soumises à la caducité de leur POS au 1er Janvier 2016 doivent délibérer avant le 30/11/2015 pour instaurer cette taxe d'aménagement, et fixer les taux et éventuellement les exonérations.
Cette taxe d'aménagement est appliquée avec un taux de 4%.Il serait souhaitable d'exonérer partiellement les constructions du type abris bois / de jardin..Le conseil municipal décide de fixer cette exonération à 50 % de la surface de la construction.
Un courrier va être adressé aux habitants de la commune pour les informer de cette décision. Un inventaire des abus constatés sur le terrain sera effectué, et les habitants concernés seront avisés afin qu'ils se conforment à la règlementation en vigueur (demandes d'autorisation).

GRDF va s'engager à mettre en place des compteurs communicants « GAZPAR » pour tous les utilisateurs de gaz naturel de la commune (43 abonnés). Le matériel de télé-relevage (coffret de réception + antenne extérieure d'environ 4 x 80 cm de haut) devant être installé dans un bâtiment sécurisé : la commission proposera dans cette convention l'installation de cet équipement dans le bâtiment technique communal.

Répartitions des tâches pour l'organisation du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Randens, le 3 Décembre 2015.

Le secrétaire de séance

Le Maire

MAIRIE DE RANDENS (Savoie)